

TARIFS 2022-2023

AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS (AdC)			
Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	HORS AdC
QF ≤ 1000	1000 < QF ≤ 1600	QF > 1600	

DROIT D'INSCRIPTION (par élève, obligatoire et non remboursable)	15,00 €			
---	----------------	--	--	--

MUSIQUE				
Éveil Artistique (Musique et Danse)				
Éveil Musique	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €
Parcours Premiers Pas				
Atelier d'Éveil Adapté	40,00 €			
Cursus complet - Cycle 1 (Instrument + FM + pratique collective)	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Cursus complet - Cycle 2 (Instrument + FM + pratique collective)	165,00 €	235,00 €	240,00 €	940,00 €
Cursus complet - Cycle 3 et CS (Instrument + FM + pratique collective)	179,00 €	255,00 €	261,00 €	1 020,00 €
• <u>Cours Indépendants du cursus</u> :				
Formation Musicale				
Écriture				
Analyse				
Langage harmonique				
Histoire de la musique				
Maîtrise (Pratique vocale supplémentaire)				
	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Instrument (+ pratique collective)	105,00 €	150,00 €	153,00 €	600,00 €
Parcours Adulte	196,00 €	280,00 €	286,00 €	1 120,00 €
Pratique Collective	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €

DANSE				
Éveil Artistique (Musique et Danse)	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €
Initiation	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Danse - Cycle 1	133,00 €	190,00 €	194,00 €	760,00 €
Danse - Cycle 2	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Danse - Cycle 3	175,00 €	250,00 €	255,00 €	1 000,00 €

THÉÂTRE				
Éveil / CHAT	50,00 €	50,00 €	50,00 €	200,00 €
Initiation	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Théâtre - Cycle 1	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Théâtre - Cycle 2 et 3	175,00 €	250,00 €	255,00 €	1 000,00 €

MUSIQUES AMPLIFIÉES ET IMPROVISÉES				
Musique Assistée par Ordinateur (MAO)	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Accompagnement de Projet I	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Cursus complet - Cycle 1 (Instrument + FM + pratique collective)	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Cursus complet - Cycle 2 (Instrument + FM + pratique collective)	165,00 €	235,00 €	240,00 €	940,00 €
Cursus complet - Cycle 3 (Instrument + FM + pratique collective)	179,00 €	255,00 €	261,00 €	1 020,00 €
Pratique Collective	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €

AUTRES				
Auditeur ou Parcours Personnalisé	105,00 €	150,00 €	153,00 €	600,00 €

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS				
- Les élèves en Classes à Horaires Aménagés Musique, Danse et Théâtre bénéficient du tarif AdC.				
- Pour les élèves inscrits en dispositif horaires aménagés, toute inscription supplémentaire dans une autre spécialité sera facturée selon le lieu de résidence de l'élève.				

LOCATIONS D'INSTRUMENTS				
- 1 ^{er} année de location (pour un instrument) : par an			40,00 €	
- 2 ^e année de location et plus (pour un instrument) : par trimestre			45,00 €	

RÉDUCTIONS				
Inscriptions de plusieurs élèves dans un même foyer : par élève (à partir du deuxième) L Applicables aux tarifs " AdC - Tarif 2 " et " AdC - Tarif 3 " et supérieurs à 50 €				-37,00 €
Passeport " Nouveaux habitants " délivré par les communes de l'AdC				-40,00 €
Réduction " Instrument rare " : alto, basson, clavecin, harpe, hautbois, orgue et viole de gambe L Uniquement pour les tarifs " Hors AdC "				-50,00 %

❖ **MODE DE CALCUL POUR LES HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS (AdC)**

Les tarifs appliqués aux élèves résident de l'Agglomération du Choletais sont calculés en fonction du Quotient Familial.

$$\text{Quotient Familial} = \frac{\text{Revenu Fiscal de Référence}}{(12 \times \text{nombre de parts fiscales})}$$

- Revenu Fiscal de Référence : revenus annuels après déductions, réductions et imputations diverses.
- Nombre de parts fiscales : parts qui figurent sur l'avis d'imposition selon le nombre d'enfants ou de personnes à charge.

Tarif 1	- Quotient Familial inférieur ou égal à 1000
Tarif 2	- Quotient Familial supérieur à 1000 et inférieur ou égal à 1600
Tarif 3	- Quotient Familial supérieur à 1600

◦ **JUSTIFICATIF : AVIS D'IMPOSITION 2021 (ou 2022)**

- Le justificatif est à fournir par le responsable légal.
- Le **tarif 3** sera appliqué en cas d'absence de justificatif au 30 septembre 2023.
- Les changements de situation personnelle ou professionnelle pourront être pris en compte jusqu'au 31 octobre 2022, sur présentation de justificatifs, en cas de modification des droits.

❖ **MODALITÉS ET MOYENS DE PAIEMENT**

- **DROIT D'INSCRIPTION** : - Payable avec la première facture de scolarité (non remboursable)
- **FRAIS DE SCOLARITÉ** : - Règlement(s) sur facture(s) : en novembre 2022 et/ou en février 2023
- Par prélèvement automatique : de novembre 2022 à avril 2023
- **MOYENS DE PAIEMENT** :
 - Espèces
 - Carte Bancaire
 - Paiement en ligne
 - Chèque (à l'ordre du Trésor Public)
 - Pass Culture
 - Prélèvement automatique : procédure d'adhésion/renouvellement à télécharger : www.cholet.fr ► **Conservatoire du Choletais**

❖ **ANNULATION D'INSCRIPTION**

TOUTE DEMANDE D'ARRÊT DE COURS DOIT ÊTRE IMMÉDIATEMENT ADRESSÉE PAR COURRIER OU PAR COURRIEL À L'ATTENTION DU DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE.

Jusqu'au 30 septembre 2022	Du 1 ^{er} octobre 2022 au 15 janvier 2023	À partir du 15 janvier 2023
- Seul le droit d'inscription de 15 € est dû.	- Les frais de scolarité seront dus à 50 %. - Excepté pour les tarifs session, stage court et stage long, qui seront dus en totalité.	- Les frais de scolarité seront dus en totalité pour l'année scolaire.

NB : En cas d'incapacité de plus de 3 mois consécutifs, sur présentation d'un certificat médical, ou en cas de déménagement par suite d'une mutation professionnelle, une part représentant 25 % des droits annuels de scolarité sera remboursée.